



Revue de l'actualité

ÉDITORIAL

DES FUSILS ET DES FÈVES

Par Annie Pelletier,
coordonnatrice du PAQG au Guatemala

Au moment de la signature des Accords de Paix mettant officiellement fin à 36 ans de conflit armé, l'Accord sur le Renforcement du pouvoir civil et la fonction de l'Armée dans une société démocratique, partie intégrante de ces Accords, limitait les fonctions de l'armée guatémaltèque à « la défense de la souveraineté du pays et de l'intégrité de son territoire » ; aucune autre fonction n'a été assignée à l'institution militaire et sa participation dans d'autres sphères fut restreinte à des tâches de coopération. C'était en 1996.

Pourtant, douze ans plus tard, il ne passe pas une journée sans que l'on ne croise dans les rues de Guatemala City un militaire en patrouille ; pas une semaine sans qu'un contingent de soldats ne participe à l'expulsion de paysans occupant des propriétés privées (des interventions souvent planifiées depuis le Ministère de la Sécurité Intérieure) ; pas un mois sans que les acteurs du mouvement social ne dénoncent la militarisation¹ de la société et des communautés autochtones, et n'exigent que l'institution paie pour les crimes commis durant le conflit armé. Bien qu'ils soient nombreux au pays à réclamer plus de fèves et moins de fusils, le gouvernement ne semble toujours pas enclin à diminuer le rôle joué par les militaires dans les affaires civiles, ni à s'attaquer aux problèmes de sécurité menaçant quotidiennement la majorité des

DANS CETTE REVUE

Éditorial	p. 1
Entrevue	p. 3
Place à l'action	p. 4
Collaboration spéciale	p. 6
Nouvelles du Sud	p. 7
Nouvelles du Nord	p. 10
Ont participé à cette revue	p. 11

guatémaltèques, c'est-à-dire la pauvreté et de la crise alimentaire.

Des 15 500 effectifs de l'Armée – ils étaient 27 000 jusqu'en 2004 – très peu de soldats sont effectivement déployés pour défendre les frontières et les côtes du pays, tel que le dicte la constitution. Plusieurs sont par contre employés pour « assurer » l'ordre civil et tenter de freiner l'escalade de la violence qui fait 6000 victimes d'homicides par année, une tâche qui incomberait naturellement à la Police Nationale Civile (PNC). Avec le décret 40-2000, passé en 2005 et légalisant la présence de l'armée dans le cadre de patrouilles combinant des soldats et des agents de la PNC, ce sont 3000 militaires retraités qui ont repris du service dans les « zones rouges » de la ville de Guatemala. Pourtant, ces patrouilles n'ont en rien contribué à faire diminuer la violence commune qui apeure les habitants de la capitale, et n'ont surtout pas fait cheminer le renforcement du pouvoir et de l'intelligence des autorités civiles.

Outre la sécurité publique et la surveillance des corridors du trafic de stupéfiants, l'une des fonctions non écrite des militaires consiste à participer régulièrement au grand ménage des propriétés terriennes qu'occupent des paysans sans terre pour y semer un peu de maïs et quelques fèves. Vingt-cinq expulsions ont eu lieu en 2007, et les opérations de 2008 portent à croire que ce chiffre ne sera pas à la baisse cette année. Au vu des stratégies déployées par le gouvernement – politiques de répression, criminalisation des demandes sociales et accusations de terrorisme –, il semble qu'il soit beaucoup plus urgent pour l'état guatémaltèque de protéger la « propriété privée² » que de se soucier d'apporter des réponses adéquates au problème agraire.



Jour national des héros et des martyres. Photo : Annie Pelletier, 2008.

Quand souveraineté du territoire rime avec sécurité des investissements

Le 23 juin dernier, 3000 policiers et soldats ont occupé la communauté de Las Trojes, dans le district municipal de San Juan Sacatepequez, avec en main une liste de 25 personnes. Ne trouvant pas ceux qu'ils recherchaient, les forces de l'ordre ont capturé 43 personnes, incluant les autorités communautaires. Les habitants de Las Trojes s'opposent depuis plus d'un an à l'installation d'une cimenterie sur leur territoire³ ; comme en bien d'autres occasions où les promoteurs des méga-projets ont fait la sourde oreille aux critiques dénonçant un développement purement sectaire, alors que des pièces de machinerie commencent à arriver malgré l'opposition citoyenne, on assiste à la naissance d'importantes divisions au sein des communautés. Ces clivages, portant sur les méthodes de protestation et de désobéissance civile à adopter, peuvent mener à la radicalisation d'une frange des habitants et dans bien des cas, à une montée de la violence.

Voilà pourquoi le président Colom a imposé à San Juan Sacatepequez un « état de prévention⁴ » en juin dernier, en vue de permettre aux forces armées d'agir à leur guise. L'idée de négocier pour chercher une solution pacifique à la crise de San Juan n'a pas semblé intéresser d'emblée les autorités. Vers la fin du mois de juillet, on pouvait encore compter un soldat à chaque coin de rue de cette localité.

Le conflit qui se manifeste actuellement à San Juan Sacatepequez n'est pas nouveau ni unique en son genre : il est en cours dans la région de San Marcos, où l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert provoque une multitude de tensions sociales, économiques et politiques ; il est enraciné et s'accroît depuis plusieurs années dans la région d'Alta Verapaz, d'El Estor et d'Izabal ; il est de plus en plus visible en Ixcán avec la construction du barrage



Jour national des héros et des martyres. Photo : Annie Pelletier, 2008.



Jour national des héros et des martyres. Photo : Annie Pelletier, 2008.

hydroélectrique de Xalalá. Dans ces trois derniers cas, les militaires, beaucoup plus souvent que les autorités civiles compétentes, sont au rendez-vous auprès des populations locales, non pas pour assurer leur sécurité, mais plutôt celle des investissements étrangers et de l'élite économique nationale.

Sécurité alimentaire précaire (et pas déficiente)

Selon des données du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, la sécurité alimentaire au Guatemala est extrêmement déficiente : le pays affiche les pires taux de malnutrition infantile chronique de toute l'Amérique Latine et certaines communautés pauvres de l'intérieur du pays vivent en situation de famine⁵. Des statistiques plutôt gênantes pour un pays agro-exportateur.

Pendant que le gouvernement défend *manu militari* les intérêts de l'oligarchie terrienne qui cultive désormais la canne à sucre, la palme africaine⁶ et le maïs pour en faire du combustible, le pays a faim. Les indices de pauvreté et de pauvreté extrême⁷ continuent d'augmenter au rythme de l'inflation galopante. En juin, l'augmentation des prix se situait à 13.56% par rapport à la même période l'an dernier⁸, ce qui signifie que 6 millions 625 mille Guatémaltèques – la moitié de la population – n'ont actuellement pas accès au panier d'alimentation minimale⁹.

Un 30 juin, deux rhétoriques

Trop occupés à trouver des solutions à court terme pour s'en sortir, rares sont ceux à avoir remarqué l'augmentation du budget militaire, le 30 juin dernier. Le porte-parole du Ministère de la Défense a qualifié cette augmentation de « nécessaire » pour « défendre les droits des Guatémaltèques¹⁰ ».

Il est fort probable que le Ministère de la Défense ne parlait pas ici des mêmes droits que ceux réclamés par les populations sans toits et sans nourriture, sans travail formel, sans accès à la terre, à l'éducation et à un système de santé publique efficace. Il est encore plus certain qu'il ne s'agissait pas non plus du droit, réclamé par les fils et filles des disparus du conflit armé (dont plusieurs sont regroupés sous la bannière de l'organisation H.I.J.O.S. – Fils et filles pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence) de connaître la vérité sur les crimes commis par l'armée et mettre fin à l'impunité.

Cette dichotomie dans la conception des « droits des Guatémaltèques » n'aurait pu être mieux représentée que ce 30 juin, Jour de l'Armée et de sa traditionnelle parade, transformé cette année en Jour National des Héros et des Martyres par les organisations vouées à la quête de la justice, de la mémoire et de la vérité. Une petite victoire dans la lutte pour la démilitarisation du pays et de la société, et une célébration joyeuse, à peine assombrie par des nouvelles trop habituelles : au moment même où les discours et la musique tout-sauf-militaire commençaient à résonner dans le parc central, l'armée procédait à l'expulsion de 122 familles de la Finca Los Pinos, Fraijanes, département de Guatemala.

1. L'organisation H.I.J.O.S. définit la militarisation ou le militarisme comme un processus social historique consistant en « l'usage de la force organisée de l'État pour aborder les divers problèmes sociaux, économiques et politiques ».
2. Dans plusieurs cas, les invasions se produisent sur des terres inutilisées, appartenant soit à de grands propriétaires ou à l'État, ou des propriétés terriennes de l'Armée non dédiées à l'agriculture mais plutôt à l'entraînement militaire.
3. En mai 2007, 12 communautés de la région ont organisé une consultation populaire sur le projet minier de l'entreprise *Cementos Progreso*, appartenant au groupe Novella-Torrebiarte : l'énorme majorité des 8900 habitants qui votèrent ont rejeté l'idée du projet, pour ses impacts sur la rivière avoisinante, sur l'air et sur la santé des habitants, plus spécifiquement celle des enfants, des femmes et des personnes âgées.
4. L'état de prévention permet la suspension de garanties constitutionnelles, comme la liberté d'action, de locomotion, de réunion et de manifestation et d'émission de pensées par le biais des moyens de communication. Il suspend également les normes habituelles en ce qui concerne les détentions et l'interrogation de personnes détenues ou emprisonnées.
5. Social Alert Internacional. « A dix ans des Accords de Paix, Rapports sur les Droits Économique, Sociaux et Culturels », Bruxelles, mai 2007, no. 3.
6. En 2007, 65 mille hectares de palme africaine ont été cultivés au Guatemala, et on estime qu'il s'en cultivera plus de 100 000 hectares en 2010 : Augustin Ortiz, « Auge de biocombustibles dispara demandas de tierras », *El Periódico*, 15 de julio 2008.
7. Selon les derniers chiffres disponibles, 56% de la population guatémaltèque vivrait sous le seuil de pauvreté et 21,5% dans des conditions de pauvreté extrême. La pauvreté et la pauvreté extrême touchent plus particulièrement la population indigène et rurale. Le Guatemala est aussi au deuxième rang des pays latino-américains les plus inéquitables en matière de distribution de la terre, selon l'indice GINI.
8. Selon l'Institut National de Statistiques (INE)
9. *Prensa Libre*, 8 de julio 2008 : <http://www.prensalibre.com/pl/2008/julio/08/249295.html>
10. *La Hora*, 2 de julio 2008 : <http://www.lahora.com.gt/notas.php?key=32863&fch=2008-07-02>

ENTREVUE AVEC MARIO TEMA



Mario Tema, lors du 3ème anniversaire de la consultation populaire de Sipakapa. Photo : Annie Pelletier, 2008.

Le 18 juin 2005, lors de la première consultation communautaire en lien avec l'exploration et l'exploitation minière à être célébrée dans le pays, la grande majorité des habitants de Sipakapa, San Marcos, votèrent contre toute activité minière sur leur territoire. Le 18 juin dernier, le PAQG s'est rendu aux festivités du 3ème anniversaire de la consultation et s'est entretenu avec Mario Tema, un leader communautaire de Sipakapa qui a été au front de la résistance contre l'exploitation minière depuis 2003, alors que l'entreprise Montana Exploradora, filiale de la canadienne Gold Corp, annonçait son installation dans la région voisine de San Miguel Ixtahuacán.

PAQG : Sipakapa célèbre le troisième anniversaire de sa consultation communautaire. Que s'est-il passé depuis le 18 juin 2005 ?

MT : D'une part, il y a eu plusieurs avancées au niveau de l'engagement que les habitants de Sipakapa ont pris cette journée-là. Les gens sont désormais bien conscientisés sur la question minière et sur leur droit, comme peuple autochtone, à être consulté et à pouvoir émettre leur opinion sur ce qui les touche directement. Je pense qu'il y a eu beaucoup d'avancées à l'échelle locale, mais aussi au niveau régional et national depuis que Sipakapa a initié ce mouvement en 2005. Par exemple, nous avons pu faire

pression sur le Congrès de la République afin qu'il révisé la loi sur l'activité minière. De plus, d'autres organisations se sont investies dans cette lutte, comme le Collectif Madre Selva. Il y a aussi CALAS (Centre d'Action Légale, Environnementale et Sociale) qui a présenté un recours d'inconstitutionnalité contre la loi minière. Après 4 ans d'étude de ce recours, la Cour vient de déclarer inconstitutionnels 7 articles de cette loi. Désormais, les entreprises minières ne pourront plus exploiter sans limite le sous-sol guatémaltèque. La résolution les empêche aussi de polluer et de déverser les eaux usées sur les terrains voisins de la mine, et déclare illégale la pratique actuelle faisant en sorte que les études d'impacts environnementaux sont approuvées automatiquement après 30 jours si les autorités guatémaltèques demeurent silencieuses. Nous sommes donc très heureux de ces avancées au niveau social et juridique.

Le territoire de Sipakapa demeure-t-il alors complètement libre de concessions minières ?

Non, après la tenue de la consultation communautaire nous avons reçu plusieurs notifications du gouvernement nous indiquant que des nouvelles licences de « reconnaissance » et d'« exploration » avaient été octroyées sur notre territoire, alors nous avons appuyé les autorités municipales pour qu'elles puissent s'opposer efficacement à ces licences. Pour l'instant, nous savons que certaines d'entre elles ont été annulées, mais d'autres demeurent en vigueur et la direction générale du Ministère des Mines et Énergie prétend que notre opposition n'est pas valide. Ce sont les tribunaux qui vont donc décider. La majorité de ces licences sont de la Gold Corp, mais elles ont des noms différents, comme *Montana*, *Maquivil* et *Marlin II*. Mais une chose est certaine, jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu d'exploitation minière sur le territoire de Sipakapa.

Sipakapa a eu un effet domino sur d'autres communautés et municipales de la région qui se sont mis eux aussi à organiser ce type de référendums en lien avec l'exploitation des ressources naturelles. Quel rôle le comité organisateur de la consultation de Sipakapa a-t-il joué dans ce processus ?

Tout à fait, depuis l'exemple de Sipakapa en 2005, il y a plus de 25 consultations populaires qui ont été organisées, lors desquelles sûrement près de 400 000 personnes se sont prononcées sur cette question. Ça aussi ça constitue pour nous un autre progrès, et c'est pour cette raison qu'à la demande de ces communautés et municipales, nous avons pu partager notre expérience, les orienter, parler de ce que

PLACE À L'ACTION !

Menaces et agressions contre des acteurs de la lutte contre l'impunité

1. Menaces de mort envers le juge Eduardo Cojulun et des membres de la FAFG

Eduardo Cojulun, onzième juge du Tribunal pénal guatémaltèque, a reçu des menaces de mort par téléphone cinq jours après avoir finalisé, le 15 mai dernier, les audiences au cours desquelles les survivants des massacres perpétrés par l'armée durant le conflit armé ont livré leurs témoignages. Cojulun a été sommé de se désister de ces actions légales « sans quoi il en subirait les conséquences », peu après avoir annoncé qu'il enverrait son rapport au tribunal espagnol et qu'il considèrerait ordonner au Ministère Public d'entamer des poursuites pénales contre les militaires, ex-membres des patrouilles d'autodéfense civile et collaborateur de l'armée désignés par les témoins comme responsables des massacres.

D'autre part, le 19 mai dernier, Fredy Peccerelli, directeur de la Fondation d'anthropologie légiste du Guatemala (FAFG), a reçu un courriel disant qu'il serait exécuté, que sa femme serait violée et assassinée, et qu'elle lui serait envoyée en pièces. Fredy Peccerelli dirige une équipe réalisant les exhumations de cimetières clandestins, qui travaille à recueillir des preuves scientifiques indispensables à une éventuelle condamnation des criminels de guerre.

Manifestez votre appui en participant à l'action urgente disponible sur le site Web de l'organisation Human Rights First :

<http://action.humanrightsfirst.org/campaign/Fredy>

2. Attaque contre un membre du groupe H.I.J.O.S.

Le 21 juin 2008 - Journée Nationale de la Disparition Forcée - aux alentours de 15h30, un membre de Fils et filles pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence (H.I.J.O.S.) a été intercepté puis frappé par deux individus ayant réclamé des informations sur les personnes responsables des activités de l'association ; cet événement intervenant peu de temps avant la Marche pour la Mémoire des Martyres et des Héros qu'organise H.I.J.O.S. le 30 juin prochain.

Soutenez les membres d'H.I.J.O.S. en relayant l'action urgente disponible sur le site du PAQG au www.paqg.org .



Commémoration du 3^{ème} anniversaire de la consultation de Sipakapa, le 18 juin 2008. À l'entrée du salon communautaire où se sont rassemblés plus de 3000 habitants, une affiche avisait GoldCorp et Montana de demeurer en dehors de leur maison. Photo : Annie Pelletier, 2008.

furent nos forces et nos faiblesses, pour éviter que les autres fassent les mêmes erreurs que nous. Aussi, pour conscientiser les gens et faire savoir que la consultation est simplement un exercice démocratique. Définitivement, nous appuyons les peuples indigènes qui souhaitent organiser la consultation pour que leurs voix puissent se faire entendre auprès du gouvernement central. Et pas seulement sur la question minière, mais aussi en ce qui concerne les barrages hydroélectriques, les transnationales et la question d'accès à la terre. Nous pensons que la solidarité de la partie occidentale du pays est très importante, si on prend en compte qu'à eux seuls, les départements de San Marcos et de Huehuetenango représentent 60 des 333 municipes qui existent au pays, en plus de constituer un territoire riche en ressources naturelles.

On sait que le gouvernement s'est jusqu'à maintenant très peu prononcé sur les consultations communautaires, laissant à la Cour Constitutionnelle décider en mai 2007 que les référendums et leurs résultats n'avaient pas un caractère obligatoire. Quelle est donc la stratégie qui peut être mise en avant face à ce verdict ?

Nous avons présenté une plainte à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme à Washington et nous attendons de voir quelle sera sa réaction. Nous croyons que l'État guatémaltèque a violé des principes fondamentaux de caractère international, qui se retrouvent par exemple dans la Convention Américaine des Droits Humains et qui sont enchâssés dans notre Constitution. La plainte se base justement sur le fait que la Cour ici a déclaré qu'un des articles de notre règlement de la consultation était inconstitutionnel. Mais l'analyse juridique qui a été faite nous montre que cette résolution était totalement politisée, et très discriminatoire. C'est une résolution qui vulnérabilise les droits du peuple, le droit à la libre expression comme le droit à la propriété. Les gens de Sipakapa possèdent des titres de propriété depuis le début du 19^{ème} siècle, et parce que nous sommes propriétaires, nous devrions pouvoir décider si nous donnons ou non la permission à une entreprise étrangère d'utiliser nos terres. Permettriez-vous qu'on viole votre mère? Je ne pense pas. Alors pourquoi permettre qu'on viole notre terre, notre Mère Terre qui est celle qui nous fait vivre et nous donne à manger? Non, en réalité, les gens ici ont vécu des centaines d'années sans mine, et ce qu'ils ont dit le 18 juin 2005 c'est qu'ils n'en avaient toujours pas besoin.

Alors je pense qu'il faut se battre pour que les consultations populaires et leurs résultats soient contraignants pour l'État guatémaltèque et les entreprises d'exploitation des ressources naturelles. La contrainte, c'est le peuple qui la vit, ce n'est pas un tribunal qui la dicte, encore moins un gouvernement passerager. La Constitution de la République permet d'ailleurs la résistance pacifique, et dit aussi que tout citoyen, groupe ou communauté, peut s'opposer à une loi quand celle-ci n'est pas basée sur des fondements de respect des droits humains. Je crois que nous avons donc suffisamment de bases légales pour réclamer nos droits, mais qu'en revanche le gouvernement n'a pas d'intérêt à ce que les gens connaissent ces droits. C'est pour cette raison que nous continuons à appuyer les gens et à éduquer la population sur la base de cette même Constitution et des lois du pays.

COLLABORATION SPÉCIALE
LES SURVIVANTS DU GÉNOCIDE
TÉMOIGNENT ENFIN

Par Nelly Marcoux, membre du PAQG

Après des années d'attente et de lutte, pour la première fois dans l'histoire du Guatemala, des survivants des campagnes militaires ayant décimé les populations maya entre les années 1978 et 1986 ont livré leurs témoignages publiquement, devant une cour guatémaltèque. Du 18 avril au 15 mai 2008, 29 témoins oculaires et experts ont défilé devant Eduardo Geronimo Cojulun, onzième juge de la Cour pénale, qui a reçu leurs déclarations en soutien à l'enquête de l'Audience nationale d'Espagne sur les délits de génocide, tortures, terrorisme, assassinats et disparitions forcées commis par l'armée guatémaltèque sous les gouvernements des généraux Romeo Lucas Garcia et Efraín Ríos Montt.

Rappelons brièvement qu'en décembre 2007, une résolution de la Cour Constitutionnelle du Guatemala rejetait le principe de juridiction universelle, fondement de l'enquête menée par le tribunal espagnol sur les crimes de génocide et lèse-humanité commis en territoire guatémaltèque. Cette décision issue de la plus haute instance judiciaire du pays consacrait véritablement le rôle du système de justice guatémaltèque comme rempart de l'impunité au mépris des normes et conventions internationales, sans compter qu'elle empêchait effectivement le juge Santiago Pedraz de procéder à l'interrogatoire de témoins en territoire guatémaltèque, en plus d'entraver l'extradition des militaires et civils faisant l'objet de mandats d'arrêt internationaux.

Cependant, selon un principe de réciprocité judiciaire existant entre les deux pays, un juge guatémaltèque peut recevoir ces témoignages et les communiquer au tribunal espagnol. Le juge Cojulun s'est avancé pour accomplir cette tâche, allant jusqu'à se rendre dans les communautés pour recueillir les déclarations de certains témoins en ayant fait la demande.

Le jour précédant le début des audiences, José Toledo, avocat du général Angel Anibal Guevara, interposait deux recours qui furent jugés irrecevables par le tribunal. Cet énième obstacle écarté, les témoignages ont commencé et les survivants convoqués ont pu dire après vingt-cinq ans, devant un tribunal guatémaltèque, les atrocités de la campagne militaire de *tierra arrasada* (« terre brûlée ») ; des

moments chargés de douleur, alors que les témoins se remémoraient les détails des carnages ayant détruit leurs familles et leurs communautés. Les généraux Efraín Ríos Montt, Benedicto Lucas García et Romeo Lucas García furent identifiés comme étant responsables d'avoir ordonné les tueries commises dans les départements du Quiché, de Baja Verapaz et de Huehuetenango; les noms d'ex-patrouilleurs d'autodéfense civile et collaborateurs de l'armée ont également été cités et leurs porteurs, signalés comme ayant participé aux massacres.

Ricardo Falla, anthropologue jésuite ayant accompagné des communautés de populations en résistance en Ixcán et documenté plusieurs massacres perpétrés dans cette région, a également pris la barre pour affirmer que les massacres de Cuarto Pueblo, (Ixcán, département du Quiché), et de San Francisco Nenton (département de Huhuetenango) répondaient à une stratégie militaire dont l'objectif était l'extermination de la population Maya. Afin d'en illustrer la froide mécanique et le caractère systématique, le père Falla a donné l'exemple d'un village où après avoir séparé les hommes des femmes et des enfants, violé les femmes puis les avoir assassinées, les soldats ont pris une pause-dîner, pour ensuite procéder à l'exécution des hommes de la communauté.

L'activiste Miguel Angel Albizures, lors de son témoignage, a mis l'emphase sur la persécution et les disparitions forcées s'étant abattues sur les membres de syndicats, leaders étudiants et intellectuels entre 1970 et 1980, faisant état de plus de 500 disparus durant cette période et relatant l'assaut de la Centrale des travailleurs, qui regroupait les différents syndicats à l'époque, par la Police Nationale en 1976.

Le 19 mai, le juge Cojulun a fait savoir qu'il enverrait son rapport à l'Audience nationale d'Espagne au courant de la semaine, et qu'il considérait ordonner au Ministère Public d'entamer les procédures nécessaires à la poursuite pénale des militaires et ex-patrouilleurs désignés par les témoins comme étant responsables des massacres.

Eduardo Cojulun a depuis fait l'objet de menaces de mort en lien avec son rôle dans la lutte contre l'impunité. Vous trouverez dans la section "Place à l'action!" plus d'information sur les moyens de manifester votre appui.

NOUVELLES DU SUD

Selon un rapport du GAM, les indices de violence demeurent à un niveau élevé

Le Groupe d'appui mutuel (GAM) a procédé à une critique de la politique de sécurité du gouvernement, qui, au cours des 100 premiers jours de son mandat, n'a pas réussi à faire diminuer les indices de violence dans le pays.

Selon l'organisation, les progrès en matière de sécurité publique « sont discutables » étant donné la présence dans le pays de bandes de narcotrafiquants et du crime organisé.

Le groupe a assuré qu'entre le 14 janvier (date d'accès au pouvoir du président Álvaro Colom) et le 14 avril, 533 hommes, 83 femmes, 15 fillettes et 25 garçons ont été assassinés. Durant la même période, 153 hommes, 42 femmes, 8 fillettes et 7 garçons ont été blessés au cours d'actes de violence. Selon l'organisation, 58 de ces crimes peuvent être qualifiés de « nettoyage social ». La majorité d'entre eux ont été perpétrés au mois de février.

CPI: Ue demande à l'Amérique centrale d'adhérer à la CPI

Le 18 avril dernier, au cours de la conclusion de la troisième ronde de négociations en vue de la signature d'un accord d'association entre l'Amérique centrale et l'Union européenne, cette dernière a réitéré sa requête envers le Guatemala, le Salvador et le Honduras, afin qu'ils adhèrent au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui poursuit les crimes de guerre et de lèse-humanité ainsi que ceux de génocide.

La demande de l'Europe avait déjà été refusée par les présidents centroaméricains lors d'un sommet tenu au mois de mars à San José au Costa Rica.

Les thèmes politiques ont dominé le débat au cours de la troisième ronde de négociations. Ce caractère a été démontré par la déclaration, le 15 avril, de Petros Mavromichalis, qui a affirmé que le principal intérêt pour l'Union européenne était de caractère politique et non commercial. Selon ses propos, les ambitions commerciales de l'UE « ne sont pas d'une grande ampleur, étant donné le faible 0,3% que représente le marché centroaméricain pour l'ensemble des exportations européennes ».

Le lundi 14 avril, jour d'inauguration de cette ronde, des activistes de diverses organisations ont organisé une jour-

née de manifestations afin d'exiger des négociateurs l'exclusion de l'eau d'un éventuel accord d'association.

À la tête de la manifestation figurait un gigantesque écriteau blanc ou des lettres bleues exprimaient : « excluons l'eau du traité commercial avec l'Union européenne ». Les manifestants, quant à eux, agitaient les drapeaux des pays centroaméricains et clamaient des slogans tels que « l'eau ne se vend pas » ou « non à la privatisation de l'eau ».

Le gouvernement annonce que les agents de la SAAS n'assureront plus la protection des civils

Le porte-parole de la présidence de la république, Fernando Barillas, a annoncé que suite à une restructuration du Ministère des affaires administratives et de la sécurité (SAAS), ses agents n'assureraient désormais plus la sécurité des individus qui ne sont pas liés au gouvernement. Parmi ceux-ci figurent Helen Mack, activiste pour les droits humains ainsi que Monseigneur Alvaro Ramazzini.

Ronaldo Robles, secrétaire des communications au sein du gouvernement, a assuré que l'État guatémaltèque était en mesure d'appliquer les mesures préventives exigées par la CIDH (Cour interaméricaine des droits de la personne) de l'Organisation des États américains, qui le somme d'assurer la sécurité personnelle de Mack. Cette dernière sera toutefois désormais protégée par la Police nationale civile et sa division de protection des individus.

Entre-temps, un communiqué émis par la fondation Myrna Mack, dirigée par Helen, assure que « dans une entrevue accordée au programme A Primera Hora, le 24 avril dernier, Álvaro Colom a affirmé ne pas vouloir courir le risque d'être désigné responsable d'incidents qui pourraient toucher certaines personnes qui, jusqu'à quelques jours à peine, se trouvaient protégées par la SAAS ».

Des citoyens belges demandent à leur gouvernement d'exercer des pressions sur le Guatemala afin qu'il fasse cas des revendications paysannes

Plusieurs organisations sociales belges ont fait part de leur inquiétude face à certaines actions menées par l'État guatémaltèque contre ses paysans. Celles-ci ont demandé à leur gouvernement qu'il se prononce à ce sujet et que les autorités guatémaltèques soient attentives aux demandes légitimes des paysans.

Selon des informations diffusées sur la page électronique du journal Prensa Libre, loin de condamner la détention de 4 citoyens belges en mars dernier à Livingston (Izabal), les organisations ont affirmé comprendre la colère des

familles et appuyer leur but qui consiste à obtenir des terres.

Les organisations belges ont sommé leurs autorités de rappeler à leurs homologues guatémaltèques le contenu des Accords de paix, qui, entre autres, prohibent la mobilisation de l'armée contre la population civile. Elles ont exprimé leur inquiétude face à la situation actuelle, les autorités guatémaltèques ayant recours à la violence dans leurs relations avec les agriculteurs. Ces derniers demandent l'ouverture d'une commission dans le but d'amorcer un dialogue.

Les associations belges soulignent la distribution inéquitable des terres au Guatemala et la nécessité de placer prioritairement la question paysanne à l'agenda du pays. Entre 1,5% et 2% de la population possède 62,5% des terres cultivables alors que 94 % de la population possède 18,6% des terres.

Le Ministère public (MP) inaugure une clinique d'assistance aux victimes de violence domestique

Les victimes de violence domestique et de délits sexuels seront dorénavant assistées par le Ministère public. Une section du bureau d'Assistance permanente, dotée de 4 bureaux, recevra les victimes de violence. En plus de recevoir les plaintes, cette unité procédera immédiatement aux enquêtes et initiera les démarches nécessaires.

Selon le procureur général Juan Luis Florido, l'originalité de ce modèle, qui fonctionnera 24 heures sur 24 dans la capitale, réside en l'intégration des institutions du secteur judiciaire.

L'unité comptera sur la présence de médecins légistes de l'Institut national de sciences légistes (INACIF) pour réaliser les évaluations. L'équipe intégrera aussi un juge mobile et une équipe multidisciplinaire reliée au ministère qui travaille sur les tribunaux de 24 heures afin de gérer les mesures de sécurité nécessaires aux victimes.

Antérieurement, une démarche de cet ordre durait un mois. Avec ce nouveau système, le processus pourrait ne durer que 8 heures, selon Fanuel Garcia, secrétaire au Ministère public.

Selon les statistiques de l'année dernière, 41 445 cas de violence domestique ont été enregistrés à la grandeur du pays.

Colom sollicite une dérogation au décret 40-74

Le président Alvaro Colom a demandé aux membres de l'Union nationale de l'espoir (UNE) siégeant au

congrès d'impulser une dérogation au Décret de Loi 40-74, lequel aurait obligé à consacrer 10% de chaque 100 hectares à la culture des grains de base pour affronter la crise alimentaire. Colom a qualifié le décret, adopté quelques semaines auparavant, d'anachronique, ajoutant que la décision antérieure avait été basée sur de mauvais conseils de son cabinet.

Carlos Caballeros, directeur de la Chambre d'agriculture, a manifesté sa satisfaction face à ce nouveau développement. « La loi était hors contexte, c'est une bonne décision et je crois que dans l'avenir ce type de mesure doit être mise sur pied en partenariat avec le secteur privé afin d'éviter certains heurts », a-t-il déclaré.

Le SEPAZ annonce que le défilé militaire du 30 juin sera suspendu

Le secrétaire de la Paix (SEPAZ), Orlando Blanco, a déclaré le 9 juin dernier que suite à la demande de plusieurs groupes affectés par le conflit armé, le gouvernement avait décidé d'annuler le défilé militaire annuel du 30 juin pour se contenter de célébrer une commémoration au sein des installations de la Brigade militaire Mariscal Zavala.

Le groupe Fils et filles pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence (H.I.J.O.S.), figurant parmi les organisations ayant exigé l'annulation du défilé, a déclaré que cette célébration envoyait le message que dans le pays, il était possible de commettre n'importe quel délit sans aucune crainte de répercussions.

Le Bureau de l'Ombudsman des droits de la personne demande au Congrès d'approuver une loi pour impulser la recherche des personnes disparues

À l'occasion de la commémoration du jour national contre la disparition forcée tenue le 21 juin dernier, Sergio Morales, procureur des droits de la personne, a demandé au Congrès d'approuver d'urgence nationale un projet de loi qui donnerait naissance à une Commission nationale de recherche des personnes victimes de disparition forcée durant le conflit armé.

Dans un communiqué de presse, Morales a réitéré son appui à l'initiative de loi et a exhorté les organisations regroupant les proches des victimes à rester unies afin de continuer à exercer une pression sur l'état pour qu'il remplisse ses obligations légales, politiques et morales.

Il a déclaré que le gouvernement n'avait toujours pas posé d'actions concrètes pour rechercher les milliers de personnes disparues qui demeurent introuvables malgré le fait

qu'il existe des preuves de leur détention par des agents de sécurité de l'état.

Evelyn Blanco, militante des droits de la personne, explique que sur 45,000 Guatémaltèques disparus durant le conflit armé interne, on n'a retrouvé les victimes que dans 300 cas.

Environ 80 parlementaires auraient confirmé leur appui au projet de loi, sur un total de 158.

Les forces de sécurité continuent à avoir recours à la torture

Malgré le fait que la torture soit reconnue comme étant un crime depuis 1995, ces abus sont toujours monnaie courante parmi les forces de sécurité de l'état, et personne n'a encore été condamné pour avoir fait usage de telles méthodes. Le Bureau de l'Ombudsman des droits de la personne (*Procuraderia de Derechos Humanos* -PDH) travaille afin que les cas de torture soient jugés devant des tribunaux internationaux.

Les journaux rapportent quotidiennement les propos de policiers et d'enquêteurs assurant avoir découvert des cadavres portant des marques de torture. Ces cas font rarement l'objet d'une enquête, et il est encore plus rare que l'on réalise des recherches sur les forces de sécurité ou escadrons de la mort souvent à l'origine de ces marques.

Selon la PDH, il existe une tolérance de ces pratiques au sein du système judiciaire et les autorités continuent à éviter de porter des chefs d'accusations explicites contre les bourreaux, qui sont nombreux au sein des forces de sécurité et ce, malgré de nombreux efforts de sensibilisation.

Alejandro Rodriguez, de la PDH, a présenté le 26 juin dernier son « Manuel de lutte contre la torture ». Selon lui, il existe toujours une grande permissivité à ce niveau. « Les procureurs eux-mêmes ne portent pas d'accusations pour torture, ce qui mènerait à des peines allant de 25 à 30 ans de prison, mais parlent plutôt d'« abus d'autorité », donnant ainsi lieu à des peines minimales ».

La tolérance des juges et procureurs envers ces pratiques est évidente de par la lenteur généralisée à traiter les dossiers et de fréquentes omissions lorsqu'il s'agit de présenter les preuves médico-légales appropriées au soutien des cas.

Selon Rodriguez, le plus grand danger consiste en ce que ces personnes habituées à torturer finissent par se soustraire à tout contrôle et montent parfois leurs propres

groupes de sicaires, ou encore qu'elles fassent subir cette violence à des personnes de leur entourage.

La Cour constitutionnelle déclare la Loi sur l'activité minière inconstitutionnelle

Le 16 juin dernier, une résolution d'inconstitutionnalité partielle émise par la Cour constitutionnelle guatémaltèque (CC) sur le contenu de sept articles de la Loi sur l'activité minière a marqué une véritable victoire pour les militants pour la protection de l'environnement, ouvrant la porte à l'établissement de nouvelles normes pour régir cette industrie.

Yuri Melini, directeur du Centre d'action légale environnemental et social (CALAS), indique qu'après avoir étudié cette loi pendant trois ans, son organisation a présenté en 2007 des actions en inconstitutionnalité. La CC a émis son jugement en avril dernier, lequel a été communiqué aux parties il y a quelques semaines. Les actions portaient entre autres sur les passages des articles 19 et 20 permettant aux entreprises détentrices de licences de débiter leurs activités d'exploitation avant que les études d'impact environnemental aient été approuvées, allant jusqu'à considérer les études comme « acceptées » une fois le délai alloué à leur évaluation expiré.

Certains passages des articles 21, 24 et 27 qui faisaient en sorte que les concessions étaient délimitées en surface mais pas en profondeur, ont également été déclarés inconstitutionnels.

Le sous paragraphe d) de l'article 75 a été déclaré inconstitutionnel en son entier, car il permet aux entreprises minières de décharger leurs eaux usées dans les rivières et ruisseaux environnants.

Dans l'article 81, l'expression « en lo posible » (« autant que possible ») a également été déclarée inconstitutionnelle puisque qu'elle n'établissait pour les entreprises qu'une obligation morale et non coercitive.

D'autre part dans les dernières semaines, quelques 150 habitants de diverses communautés du district municipal de San Miguel Ixtahuacan, département de San Marcos, se sont déclarés « en réunion permanente » pour manifester leur opposition à la poursuite des activités de la mine Marlin par la compagnie Montana Exploradora, filiale de l'entreprise canadienne Goldcorp.

La Cour Suprême rejette un recours interposé par la défense de Rios Montt

La Cour suprême a jugé irrecevable un recours interposé

par la défense du général retraité Efrain Rios Montt qui visait à obtenir une décision qui aurait déclaré le Second tribunal d'instance pénale incompétent pour réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de documents militaires.

Le 12 mars 2007, cette magistrature avait émis une résolution ordonnant la remise des plans « Campagne Victoria », « Opération Sofía », « Opération Ixil » et « Plan Firmeza 83 » au Bureau de l'Ombudsman des droits de la personne (PDH).

La défense de Rios Montt a donc déposé une action devant la CC, sollicitant la révocation de cette décision de la Cour Suprême. Une autre tentative pour retarder le processus judiciaire, selon les membres de l'Association pour la justice et la réconciliation et du Centre d'action légale pour les droits humains (CALDH), qui confirme l'usage et l'abus des recours de protection (*amparos*) comme mesures dilatoires visant à empêcher l'accès à la justice pour les victimes du génocide, sous le prétexte du « secret militaire ».

Le général Aníbal Guevara dépose une plainte contre Santiago Pedraz

Le général retraité Ángel Aníbal Guevara a déposé le 20 juin dernier une plainte contre le juge espagnol Santiago Pedraz. « Je veux établir un précédent et obtenir justice, car ce juge m'a accusé sans preuves, » a déclaré Guevara.

Guevara affirme avoir passé 14 mois en prison sans avoir pu être écouté par un juge, et prétend que le mandat d'arrêt contre lui a été émis en l'absence de preuves. Pedraz est accusé du délit de prévarication, c'est-à-dire d'avoir manqué aux devoirs de sa charge, ainsi que d'avoir violé la Magna Carta.

NOUVELLES DU NORD

La soirée bénéfique du PAQG : sous le signe de la bonne humeur et de la solidarité !

Le 1er mai dernier, a eu lieu la soirée bénéfique annuelle du PAQG. Ce sont près de 200 personnes qui sont venues assister aux prestations d'Ivy, Surkalén, Kumpa'nia, Bourask, Bon Débarras et de Juan Sebastian Larobina : du slam à la danse percussive en passant par les rythmes latino-gaspésiens, le public a été enchanté par cette pléiade d'artistes talentueux et engagés ! Le spectacle a été rythmé par des extraits vidéo sur le Guatemala et des interven-



Le groupe Bon Débarras. Photo : Simon Bujold, 2008.

tions sur la situation dans ce pays; car si l'ambiance était résolument à la fête, il était important de rappeler que les défenseurs des droits de la personne guatémaltèques continuent de faire l'objet d'attaques constantes et que la démocratisation du pays est un travail de très longue haleine pour lequel l'appui de la communauté internationale est toujours nécessaire.

Le PAQG tient à remercier encore une fois chaleureusement tous les artistes pour leur générosité, leur mobilisation et la formidable énergie qu'ils ont insufflée à ce spectacle !

Nous remercions aussi de tout cœur toutes les personnes qui ont soutenu notre lutte en se procurant des billets pour la soirée. Ce bel événement a rassemblé membres, anciens et sympathisants du PAQG, collègues et partenaires, mais il a aussi rallié des personnes nouvellement intéressées par le Guatemala et par notre cause : nous espérons tous vous revoir et plus nombreux encore, l'année prochaine! Les fonds collectés grâce à vos contributions participent intégralement à la mise en œuvre de nos activités et sont essentiels pour que notre appui solidaire à la population guatémaltèque dans sa lutte pour la justice puisse continuer.

Enfin, nous renouvelons nos remerciements ET nos félicitations au comité organisateur de cette soirée : sans ces précieuses ressources bénévoles non seulement la fête n'aurait pas été aussi réussie...mais elle n'aurait probablement pas eu lieu ! Merci à tous.

Notre coordination au Sud : tentative de sauvetage en cours

Ce n'est pas faute d'organiser des levées de fonds et de

jouer la carte de la diversification des sources de financement pour garantir un minimum d'indépendance d'action ; mais le PAQG reste un tout petit organisme qui peine, en ce moment plus que jamais, à garder la tête hors de l'eau dans un contexte où les subventions ne pleuvent pas. Nous avons décidé en mai dernier d'initier une campagne de financement d'urgence et sommes présentement en train de la mettre en œuvre : l'objectif est de pouvoir garder notre coordination au Sud, actuellement menacée. Pourtant, la coordination au Sud – en la personne d'Annie Pelletier que les lecteurs connaissent bien puisqu'elle signe régulièrement les éditoriaux de notre Revue ainsi que des articles – est partie intégrante de notre stratégie d'action au Guatemala : la présence d'une coordination sur le terrain nous assure un accès direct à une information essentielle et authentique sur la situation politique, sociale et sécuritaire du pays; cette veille informationnelle prend notamment tout son sens lorsqu'il s'agit d'identifier, rédiger, puis diffuser une « action urgente » en relation avec un cas de violation de droits humains requérant une mobilisation et une intervention immédiates. Notre coordination au Sud est également notre lien direct avec les accompagnateurs/trices que nous recrutons ici et envoyons sur le terrain : elle est en charge de leur formation et de leur supervision, du soutien à leur travail d'accompagnement et aussi parfois du support plus psychologique dont ils et elles peuvent avoir besoin.

Nous voulons continuer à garantir la qualité de notre intervention au Guatemala et voulons pour ce faire maintenir notre coordination sur place. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de vos dons ! Par avance merci !

La coordination au Nord : des défis toujours plus grands

La situation financière de l'organisation ne permet pas à l'heure actuelle d'employer plus d'une personne au siège du PAQG et les efforts de la coordination se concentrent actuellement sur la recherche de fonds : nous sommes donc à la recherche de bénévoles pour nous aider à effectuer des tâches administratives, à assurer la maintenance du matériel informatique etc.

Par ailleurs, si vous êtes étudiantE dans une université montréalaise et que vous désirez nous aider, sachez que nous voudrions profiter de la rentrée universitaire prochaine pour recréer des comités universitaires du PAQG : si vous êtes intéresséE à sensibiliser et éduquer la population québécoise à la lutte de la société guatémaltèque pour le respect des droits de la personne, ce type d'implication est pour vous !

Pour toute participation bénévole à nos activités, n'hésitez pas à contacter nos bureaux pour plus d'information !

Dernière minute : de la lecture pour l'été !

Notre recueil de textes sur le Guatemala, *L'envers de la tortilla, le Guatemala raconté autrement*, est maintenant disponible : procurez-vous sans plus attendre ce livret de 104 pages imprimé sur papier glacé qui regroupe des témoignages et réflexions d'accompagnateurs, des articles d'information sur le Guatemala et est agrémenté de superbes photos couleur et noir et blanc...

Un beau moyen pour en connaître davantage sur ce pays et sur le travail d'accompagnateur en même temps qu'un dépaysement assuré : le cadeau idéal !

Il est disponible à la vente pour 15\$ plus frais d'envoi pour les non-membres et à 12\$ plus frais d'envoi pour les membres. Passez commande en nous contactant par téléphone au 514 495-3131, ou venez le retirer vous-même à nos bureaux.

ONT PARTICIPÉ À CETTE REVUE

Coordination

Céline Bouquin, Nelly Marcoux

Rédaction

Céline Bouquin, Nelly Marcoux, Annie Pelletier

Traduction

Nelly Marcoux, Annie Lapalme

Sélection des nouvelles

Nelly Marcoux, Annie Pelletier

Correction, révision

Céline Bouquin, Laurence Guénette, Léonie Lavoie-Bel

Mise en page

Karen Hamilton

Le PAQG répond à la demande d'accompagnement international formulée par les témoins et survivants des massacres commis par les forces armées au cours des 36 ans du conflit armé au Guatemala et par les défenseurs de droits humains menacés à cause du travail qu'ils effectuent. La présence d'un accompagnateur international agit comme élément dissuasif afin de diminuer les risques d'exactions qui pourraient être commises contre les témoins et défenseurs de droits humains. La présence des accompagnateurs assure aussi un appui moral, permettant aux personnes accompagnées de poursuivre leur travail en faveur de la justice et contre l'impunité au Guatemala.

Au Québec, le PAQG assure un travail d'éducation et de sensibilisation de la population québécoise concernant la situation des droits de la personne au Guatemala. Des comités de bénévoles participent à l'organisation de plusieurs activités, telles que : expositions de photos et peintures, projections de documentaires, conférences, témoignages, présentation théâtrale, tables d'information, etc.

Le PAQG est en recrutement permanent d'accompagnateurs internationaux et de bénévoles pour ses activités au Québec: si vous désirez plus d'information sur les possibilités d'implication, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre de ses activités au Guatemala et au Québec, le PAQG a plus que jamais besoin de vos dons: participez vous aussi à un effort international en faveur du respect des droits humains au Guatemala et soutenez nous! Vous pouvez faire l'acquisition de produits promotionnels visibles sur le www.paqg.org ou nous adresser un chèque à Projet Accompagnement Québec-Guatemala, 660 rue Villeray, bureau 2.115, Montréal (QC) H2R 1J1. Merci !

PROJET ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC-GUATEMALA

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- Membre sympathisant (30\$ ou plus) _____ \$
- Membre bénévole (15\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité
 - Comité des actions urgentes
 - Éducation et sensibilisation
 - Soutien à la coordination
 - Financement
- Membre institutionnel (50\$ et plus) _____ \$ (*pour les associations et les institutions*)
- Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice
- Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

Merci de retourner ce formulaire et votre chèque au Projet Accompagnement Québec-Guatemala : 660 Villeray, bureau 2.115, Montréal, (Québec), H2R 1J1. **Des reçus fiscaux peuvent être émis sur demande pour les dons supérieurs à 20\$; dans ce cas, merci d'adresser votre chèque à l'ordre de CRNV/PAQG.**